



DEL- 2025 - 0012

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14**

OBJET :

**RETRAIT DE
DÉLÉGATION**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 27 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E, M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F.,
Mme BARON A, M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C., Mme
FONTENEAU C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU
C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M CARETTE
C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L,

POUVOIRS : Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à
Mme JOLIVET C.

SECRETARE : Mme PASQUEREAU C.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 29 janvier 2025 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 29 janvier 2025 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à M Jean-Luc GAULTIER, adjoint au Maire par délibération du 27 janvier 2022 dans les domaines de la voirie, l'urbanisme, l'assainissement, les réseaux, le développement durable et la digitalisation. Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Jean-Luc GAULTIER dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 pour et une abstention :

- **de ne pas maintenir** Monsieur Jean-Luc GAULTIER dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Le - 3 MARS 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : - 4 MARS 2025

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

